



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Compte rendu de l'audience avec la Directrice Territoriale du 13 janvier 2022 sur les risques psycho sociaux liés aux pratiques managériales de certains cadres.

Suite à notre tract du 13 décembre 2021, nous avons sollicité une audience afin d'évoquer avec la Directrice Territoriale la situation des unités de milieux ouverts de Clermont-Ferrand et d'Aurillac au regard du mal être des personnels, des positionnements inacceptables de certains cadres et des pressions sur le quotidien de travail.

Force est de constater qu'après de nombreux mois sous tension, la situation s'est miraculeusement apaisée après le tract syndical et l'inscription de plusieurs agents dans les cahiers « hygiène et sécurité ».

La Directrice Territoriale a écouté ce que nous avons à lui dire. Elle a paru soucieuse des risques psycho sociaux que nous mettions en avant. Elle a malgré tout tenu à préciser que les inscriptions dans les cahiers hygiène et sécurité ne résolvaient rien. Certes.... Pourtant, comment ne pas faire un lien de cause à effet ?

Nous ne pouvons donc que conseiller aux personnels de l'utiliser systématiquement et de saisir le SNPES-PJJ/FSU.

Concernant les pressions sur le travail notamment liées au délai de rédaction contraint des RRSE (*pour rappel : RRSE distribué dans les 2 jours et rédigé dans les 10 jours*), la DT a paru découvrir les difficultés. Est ce dire qu'elle n'aurait pas lu le tract du SNPES-PJJ/FSU du mois d'octobre ni la lettre ouverte adressée au Juges des Enfants et aux parquets ?

De plus, nous avons évoqué le principe de la continuité éducative. En 2020, lorsque la DT a décidé de redistribuer les RRSE des jeunes non connus sur les 3 unités de Clermont (concomitamment à sa décision unilatérale de modifier le fonctionnement de l'UEMO de Thiers et de la PEAT), c'est ce principe qu'elle a mis en avant. Aujourd'hui des RRSE sont rédigés par des éducateur.trice.s qui n'assureront pas le suivi postérieur en raison de leur charge de travail. De même, les équipes sont obligées de s'opposer à l'attribution d'un RRSE à un agent alors qu'un autre personnel est en charge du suivi, mais absent du service, en formation ou en congés.

Les RRSE deviennent la priorité dans l'agenda des éducateur.trice.s alors même qu'il n'y a aucune urgence puisque ce n'est pas la date d'audience qui entraîne cet emballement mais une règle de gestion PJJ.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Nous avons aussi insisté sur le manque de sens et les risques que la situation des jeunes évolue quand un RRSE est rédigé plusieurs mois avant l'audience.

La question de la trame RRSE a également été abordée avec la déshumanisation qui l'accompagne. Nous avons informé la DT que dans certaines UEMO de l'inter-région cette trame est discutée et retravaillée à l'interne. La DT, quant à elle, dit que la trame nationale doit être utilisée. Son évaluation est en cours à la DPJJ, des rapports de RRSE issus des UEMO ont été transmis dans ce but...

Les personnels des unités ne sont manifestement pas informés de cette démarche. Ils et elles utilisent cette trame au quotidien mais ne sont pas sollicités pour donner leur avis!

Parallèlement, nous avons attiré l'attention de la DT sur les responsabilités qui ne sauraient être portées par des AA lorsque l'envoi des rapports au tribunal se fait par mail et non par PLINE et ce en désaccord total avec les règles de sécurité. Cela a semblé surprendre la DT.

Enfin, la gestion d'une boîte mail unique sur laquelle tous les RRSE sont envoyés a été imposée aux personnels administratifs de l'UEMO d'Issoire sans aucune concertation.

Pour finir, nous avons interrogé la règle stricte mise en place dans les UEMO de Clermont-Ferrand par les DS qui interdisait plus d'une personne dans la cuisine pour les repas. Devant l'impossibilité de discuter de cette règle plus contraignante que celle imposée par le gouvernement, nous avons été obligés de solliciter l'arbitrage de la DT... Elle en a permis l'assouplissement ! Que d'énergie pour cela !

Clermont-Ferrand, le 26/01/2022